

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Le fait de séjourner dans le camping implique l'acceptation du présent règlement et l'engagement de s'y conformer et d'appliquer les règles sanitaires COVID-19 en vigueur sous peine d'exclusion (gestes barrières, distanciation sociales, gel hydro-alcoolique ...).**

## 1. – Ouverture – Fermeture du camping

L'établissement est fermé totalement du 19 septembre 2020 au 16 avril 2021. Il ne pourra être dérogé en aucune manière à cette règle, personne n'étant autorisé à pénétrer dans les lieux.

Toute la saison : ouverture de la barrière 7 H30 à 23 H30.

## 2. – Bureau d'accueil / Permanence

Basse-saison – Heures d'ouverture : 9h30-12h / 15h-18h

Haute-saison – Heures d'ouverture : 9h-13h / 14h-20h30

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives et bien-être, les pôles touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

## 3. – Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile.

## 4. – Formalités de Police

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

- Le nom et les prénoms ;
- La date et le lieu de naissance ;
- La nationalité ;
- Le domicile habituel.
- L'immatriculation de votre véhicule

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

## 5. – Installation

La tente, la caravane, le camping-car ou tout autre matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par le gestionnaire ou son représentant. Les usagers devront respecter l'esthétique générale du terrain de camping, notamment, la parcelle ne devra être encombrée d'aucune autre installation, ou biens meubles autre que la tente, la caravane ou le camping-car servant, conformément à la réglementation sur l'hôtellerie de plein air.

## 6. – Redevances

Les redevances sont payées au bureau d'accueil à l'arrivée. Leur montant est fixée suivant le tarif affiché, à ces redevances, s'ajoute la taxe de séjour. Elle est dû selon le nombre de nuits passées sur le terrain pour les personnes de + de 18 ans. Le solde du montant total des redevances des locataires est à régler 30 jours avant l'arrivée, déduction faite de votre acompte. Les usagers du camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil, doivent avoir effectué le paiement du solde et de leurs redevances. Les départs ne pourront se faire pendant les heures d'ouverture de la barrière.

## 7. – Bruit et Silence

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le Gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total : soit de 0h30 à 6h30.

## 8. – Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit peut être tenu d'acquitter une redevance, cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping. L'accès à la piscine n'est pas autorisé.

## 9. – Circulation et Stationnement des véhicules

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h et respecter la signalisation intérieure. La circulation est interdite entre 23 h30 et 7 heures. Un seul véhicule est autorisé par emplacement sauf accord de la direction et paiement de la redevance supplémentaire. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement, ne doit pas, en outre, entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Stationnement sur parking extérieur : les usagers sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur véhicule et matériel, le camping décline toute responsabilité en cas de dommage, casse ou vol.

Les visiteurs doivent obligatoirement garer leur véhicule à l'extérieur du camping et signaler leur arrivée au bureau d'accueil.

## 10. – Conditions de Location et tenue des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations notamment les sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents. Les « caravaniers » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles collectives à l'entrée du camping. Il est interdit de laver les voitures à l'intérieur du camping. Il est interdit de prendre de l'eau aux bornes d'incendie et tuyaux d'arrosage d'incendie, ces derniers n'étant réservés qu'à l'usage des pompiers à l'exclusion de tout autre. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge est toléré à proximité des abris, à la condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins, le matériel prévu pour l'étendage devra tout en parti être retiré au départ du campeur. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toutes réparations de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

## 11. – Sécurité

### a - Incendie

Les feux ouverts, et notamment les barbecues, (bois, charbon, etc...) sont rigoureusement interdits hors des emplacements dédiés. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. Les extincteurs sont à disposition de tous ; en cas d'incendie aviser immédiatement la direction. Le camping est équipé d'une alarme sonore, dès son retentissement vous devez vous rendre au point de rassemblement qui se trouve sur le terrain de pétanque, vous ne devez jamais faire demi-tour. Sur le point de rassemblement restez calme et attendez les consignes. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

### b - Cigarettes

Les fumeurs sont invités à rester vigilants quand ils fument en dehors de leur résidence. Il est strictement interdit de laisser tomber des mégots au sol, l'usage de cendrier est obligatoire.

### c - Vol

Signaler tout de suite au gérant ou son représentant, la présence dans le camping de toute personne suspecte. Les usagers sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel entreposé sur le camping. La direction n'étant pas le dépositaire et le gardien des objets et matériels.

## 12. – Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. L'aire de jeux est à disposition des enfants sous la seule responsabilité de leurs parents. Il est impératif de respecter les tranches d'âge de chaque jeu. L'accès aux différentes installations collectives, aire de jeux, piscine ... se fait sous l'entière responsabilité des usagers. Les visiteurs non accompagnés et les mineurs non accompagnés ne sont pas admis dans les installations.

### 13. – Nos amis les animaux

Les chiens et chats ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés au camping, en l'absence de leur maître qui en sont civilement responsables. Leur comportement ne doit pas nuire à la tranquillité, à la sécurité et à la propreté du camping. Leurs déjections doivent être ramassées par leur propriétaire. Les animaux sont interdits dans les douches.

Le client devra fournir une attestation d'assurance et de vaccination le concernant, en conformité avec le règlement intérieur et les notes de service. Les chiens de 1ère catégorie « chiens d'attaque » (pit-bulls...) et de 2ème catégorie « chien de garde et de défense » (rottweiler et types ...) sont interdits. Pour tout animal, un supplément sera appliqué en locatif mais aussi en emplacement nu (tarif affiché en vigueur).

### 14. – Piscine

L'espace piscine est un espace couvert et chauffé du 17 avril au 17 septembre 2021 de 10h00 à 20h00 tous les jours. En raison de problème technique pouvant survenir au cours de la saison, la direction se réserve le droit de fermer l'espace piscine temporairement pour y effectuer les réparations requises.

a - *Accès* : L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé aux clients du camping qui devront se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité et au règlement intérieur de la piscine qui est affiché à l'entrée du pédiluve. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents qui en assument la surveillance exclusive sous leur responsabilité. Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine.

La direction et ses préposés déclinent toute responsabilité en cas d'accident dans l'enceinte de la piscine. Pour des raisons d'hygiène, les shorts de bain, bermudas et les burkinis ne sont pas autorisés et il est interdit de boire, manger ou fumer et de rentrer avec les chaussures dans l'enceinte de la piscine. La douche est obligatoire.

b – *Responsabilité* : Le respect du règlement intérieur de la piscine est obligatoire et s'impose à tous les clients dès leur admission. La piscine n'est pas surveillée et son utilisation se fait aux risques et périls des baigneurs.

Sur certains moments, le gérant ou un de ses représentants pourra être chargé de veiller à l'application du règlement intérieur de la piscine. En cas de non-respect de celui-ci et suivant la gravité du trouble, la direction pourra décider l'exclusion temporaire ou définitive du contrevenant.

### 15. – Sauna / Salle de Fitness

Ces activités ne sont pas sans conséquence pour la santé selon les individus. Nous vous invitons à la prudence et à vous renseigner sur ces pratiques auprès de votre médecin. L'accès est interdit aux personnes porteuses de lésions cutanées, les pansements sont interdits. L'accès au Sauna est strictement interdit aux femmes enceintes (chaleur excessive). La pratique du Sauna est réservée aux personnes n'ayant aucun souci de santé et ne souffrant pas d'hypertension artérielle, de maladie cardio-vasculaire, diabète... La vasodilatation des vaisseaux, due à la chaleur excessive du sauna (85°), déclenche rapidement une accélération du rythme cardiaque et renforce les effets de l'alcool, des drogues ou médicaments. Le non-respect du règlement, des règles de sécurité, d'hygiène, et les dégradations ou négligences (salissures, vol ...) qui pourraient entraîner des dommages directs ou indirects sur le matériel, les gens ou les prestations à venir, engagent votre responsabilité et seront facturés. Vous êtes responsables de vos conditions physiques d'accès et nous déclinons toutes responsabilités, dans le cas d'effets consécutifs aux prestations.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas de dommages physiques (chutes -brûlures liés notamment au port de bijoux) ou de dommages matériels, perte ou altération de bijoux, appareils photographiques, téléphone.

Malgré tout le soin apporté à votre accueil et à l'entretien de notre structure, nous nous réservons le droit de le fermer en cas de force majeure non prévisible, absence du prestataire ou de panne provoquant une défaillance du matériel. Pour la quiétude et l'hygiène des lieux, les animaux y sont interdits.

L'Accès est exclusivement réservé aux adultes. Toutefois, nous tolérons les mineurs de plus de 15ans, accompagnés d'un adulte. Nous accueillons au maximum 3 personnes dans le sauna et de 1 à 5 personnes dans la salle de fitness, pour des raisons de sécurité évidente.

Une attitude décente, empreinte de retenue et de discrétion est de rigueur afin de respecter la sérénité des lieux. Les relations sexuelles sont strictement interdites dans l'espace du sauna. Il est interdit d'introduire des objets en verre, de consommer des boissons alcoolisées, des substances illicites, et de fumer. Tout manquement aux consignes d'hygiène et de sécurité entraînera une éviction sans préavis et sans remboursement du droit d'accès de toute personne dont le comportement irait à l'encontre de ces règles.

### 16. – Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après l'accord de la direction et seulement à l'emplacement désigné. Une redevance, dont le montant sera affiché au bureau d'accueil, sera due pour le « garage mort ».

### 17. – Gestionnaire du camping

Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Il a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement et si nécessaire, d'expulser leurs auteurs. Les comportements irrespectueux, voire agressifs envers le gestionnaire ou les clients, entraînent l'expulsion sans préavis.

## 18. – Clôtures

Il est interdit d'ajouter aux clôtures délimitant les emplacements d'autres bornages sans autorisation écrite de la direction. Il est obligatoire de laisser un côté de l'emplacement ouvert, du côté caravane, pour pouvoir sortir d'urgence la caravane de l'emplacement.

## 19. – Divers

Chaque tente, caravane ou camping-car peut installer un auvent en toile démontable devant ou sur le côté. Il est formellement interdit d'en mettre deux. Aucun aménagement ne peut être réalisé sur les emplacements sans avoir obtenu au préalable et par écrit l'autorisation du gestionnaire. Les emplacements seront uniquement destinés à usage de loisirs, à l'exclusion de toutes activités industrielles, commerciales ou artisanales, ou en général professionnelles. Les usagers ne pourront en aucun cas y élire domicile, y installer leur résidence principale.

## 20. – Sanitaires / Assainissement

Le camping est équipé d'un système d'assainissement autonome avec une fosse septique, pour cela, mais aussi pour des raisons écologiques, nous demandons à tous nos clients d'utiliser des produits d'entretien adaptés et sans javel, type Sanytol. Ces espaces devront être **laisser propres**. En cas de non-respect des lieux, et après plusieurs avertissements, le client pourra être expulsé sans autre préavis. Les prises rasoirs ne doivent servir qu'à cette utilisation, aucun autre branchement (type bouilloire, cafetière, etc ...) ne sera autorisé.

## 21. – Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché dans le bureau d'accueil ainsi qu'au bloc sanitaire. Il est remis au client à sa demande et disponible sur le site internet du camping (*tout en bas de la page d'accueil*). Il pourra être modifié à tout moment et sans préavis.

## 22. – Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un campeur perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier de plein droit le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

## 23. – Dégradations

Toute dégradation fera l'objet d'une facture de réparation et sera à la charge du client, par le biais de son assurance ou non. Il est expressément rappelé que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

## 24. – Clause attributive de Juridiction

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant "le processus de médiation des litiges de la consommation", le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping Le Belvédère.

Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr)

- ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice - 73 boulevard de Clichy, 75009 Paris.

En cas de difficultés survenant pour l'exécution du présent règlement intérieur, du contrat de location ou par suite de sa résiliation pour quelque cause que ce soit, et si aucune solution amiable ne peut mettre fin au litige, les tribunaux seront seuls compétents.

Vous venez dans un camping familial, notre travail est de vous accueillir dans les meilleures conditions et avec le sourire, en arrivant chez nous vous avez pris connaissance des CGV et du règlement intérieur, vous savez que nous vous demandons une caution de 350 euros pour une location et que celle-ci n'est pas encaissable, vous savez que le solde de votre séjour pour vos locations est réglable 30 jours avant votre arrivée et vous savez que l'emplacement camping est payable à l'arrivée ... nous ne sommes là que pour que vous puissiez passer des vacances des plus agréables possibles.

Les seules conditions particulières que nous souhaitons faire appliquer dans le camping sont des règles de vie courantes autour de la notion de **RESPECT**, sous toutes ses formes, nous comptons sur vous pour l'expliquer à vos enfants !

D'abord le respect des autres :

- Faire le plus attention possible à ne pas faire trop de bruit
- Les chiens doivent être tenus en laisse
- La politesse est essentielle et permet de meilleurs rapports entre tous !

Puis le respect de la nature :

- **Le tri sélectif est obligatoire**
- Ne pas mettre de déchets par terre (y compris mégot de cigarette, notamment pour éviter le risque d'incendie)
- Ne gaspillez pas l'eau, elle est très précieuse d'autant plus dans cette région (le lavage des véhicules est interdit dans le camping)
- L'énergie est aussi très précieuse et très coûteuse, nous comptons sur vous pour l'économiser au mieux
- Le compostage de vos déchets organiques est fortement conseillé,
- Votre camping est équipé d'un assainissement par les plantes, un dispositif respectueux de l'environnement. Il vous est demandé de ne rien jeter dans les toilettes, autre que le papier prévu à cet effet. Surtout ne jetez pas dans vos WC de lingettes (aucune, même si le fabricant indique sur l'emballage qu'elles peuvent l'être) ; Ne jetez pas non plus de protections hygiéniques ou autres couches... Des poubelles sont prévues à cet effet, tout cela formerait des bouchons qui compliqueraient énormément le système. Pour plus d'informations n'hésitez pas à demander conseil auprès de l'équipe du camping.

Enfin le respect du matériel et infrastructures :

- Nous vous demandons de faire attention aux différents lieux communs (sanitaires, espaces jeux, piscine, coin lecture,...)
- Les espaces verts sont importants, faites y attention, ne marchez pas sur les séparations des emplacements sinon cela ne poussera jamais et ne volez-pas non plus nos plantations, le temps d'arriver chez vous, elle seront mortes ...

Toute l'équipe du Camping Le Belvédère vous remercie de votre compréhension. N'hésitez pas à nous parler de tous problèmes auxquels vous êtes confrontés, nous ferons tout notre possible pour vous satisfaire au mieux.